

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT

MONTRÉAL (QC) H2T 1R9

TÉL. 514 903 7627

COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 11 juin 2025

M^e Carolina Rinfret, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100, CP 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4292-2025 – Stratégie de décarbonation d'Enbridge Gaz Québec (EGQ).
**Demande de renseignement no. 1 à Enbridge Gaz Québec (EGQ) par le
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).
Version caviardée.**

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la **Version caviardée** de la demande de renseignements no. 1 à Enbridge Gaz Québec (EGQ) par le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies Énergétiques (S.É.), le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM) et Énergie solaire Québec (ÉSQ).

p.j.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique de la Régie (SDÉ)*.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-4292-2025
STRATÉGIE DE DÉCARBONATION D'ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1 À ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)
PAR
LE REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION,
L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES
(RTIÉE)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIÉE-1-1
OBJET DE LA PRÉSENTE DEMANDE

Référence(s) :

- (i) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4292-2025, [Pièce B-0002](#), Demande introductive, Titre :
«DEMANDE RELATIVE À LA STRATÉGIE DE DÉCARBONATION»

[Souligné en caractère gras par nous]

- (ii) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4292-2025, [Pièce B-0002](#), Demande introductive, Page 4, Conclusions :

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

APPROUVER la nouvelle stratégie de commercialisation du GSR d'EGQ, se traduisant par une approche de récupération des coûts sur l'ensemble de la clientèle en fonction des différents parcours élaborés par le distributeur, ainsi que les modalités visant sa mise en application, le tout tel que présenté à la pièce EGQ-1, document 1;

APPROUVER les pourcentages de GSR applicables dès le 1^{er} janvier 2026 et présentés à la pièce EGQ-1, document 1, soit :

- Clients résidentiels : 6 %
- Clients commerciaux et institutionnels : 8 %
- Clients industriels et agricoles : 5 %;

APPROUVER les modifications proposées aux Conditions de service et Tarifs (CST), telles que détaillées aux pièces EGQ-1, documents 1.1 et 1.2, en vue de leur entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026;

[Souligné en caractère gras par nous]

- (iii) ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ), Dossier R-4292-2025, [Lettre B-0015](#), page 2 :

Enbridge Gaz Québec ne demande pas à la Régie d'évaluer diverses options de modèles disponibles pour intégrer le GSR ou d'autres outils dans ses efforts pour atteindre les objectifs de décarbonation du gouvernement. Au contraire, Enbridge Gaz Québec demande à la Régie de se pencher sur une stratégie qui est dynamique et dont l'objectif est de modéliser la part du GSR dans les efforts de décarbonation du distributeur, dans un cadre flexible découlant notamment du règlement à être révisé et portant sur les pourcentages de GSR devant être livrés par un distributeur annuellement. [...]

Cette stratégie ne vise pas à intégrer tous les outils de décarbonation disponibles, mais bien à déterminer la portée de la contribution du GSR dans les efforts de décarbonation, de manière à en assurer la viabilité du point de vue du consommateur.

Traiter d'autres modèles de simulation ou d'optimisation que celui présenté à la Régie dans le cadre du présent dossier aura pour effet de dénaturer les demandes formulées par le distributeur relativement à sa stratégie de décarbonation et fera déraiser le débat inutilement. En effet, **aux termes de sa procédure, Enbridge Gaz Québec ne demande pas à la Régie d'approuver le modèle Monte Carlo, mais bien la nouvelle stratégie de décarbonation du GSR ainsi que les taux de GSR applicables pour l'année 2026**, lesquels auront été déterminés en fonction des scénarios et des hypothèses utilisant le modèle Monte Carlo.

[Souligné en caractère gras par nous]

- (iv) ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ), Dossier R-4292-2025, [Pièce B-0011](#), [GI-2](#), [Document 1](#), Complément de preuve, Page, Réponses 3.1 et 6.1 :

QUESTION 3.1 DE LA RÉGIE :

Veillez présenter la projection des émissions de GES à termes, pour chacun des outils à la disposition d'EGQ, notamment, pour l'efficacité énergétique, la biénergie, les sources d'énergie renouvelable et autres outils, le cas échéant, pour les années 2030 à 2050, telles que présentées au Tableau 1.

RÉPONSE 3.1 D'EGQ À LA RÉGIE :

EGQ n'a pas mis en place une telle prévision et ne peut donc pas répondre à cette demande de la Régie. [...]

[Souligné en caractère gras par nous]

QUESTION 6.1 DE LA RÉGIE :

Veillez évaluer les répercussions financières potentielles de la stratégie de décarbonation basée sur les trois leviers proposés, soit la réduction de la consommation de gaz naturel fossile, la combinaison énergétique locale et la biénergie, notamment leur impact sur les coûts, les revenus requis et le bénéfice net.

RÉPONSE 6.1 D’EGQ À LA RÉGIE :

EGQ n’a pas effectué d’évaluation financière détaillée des répercussions potentielles de la stratégie de décarbonation basée sur les trois leviers proposés. Actuellement, la proposition minimale consiste à prévoir l’utilisation du GSR comme solution de recours ultime. Cette proposition présente l’avantage de favoriser le maintien des infrastructures gazières à long terme en mettant en place une transition énergétique ordonnée qui met de l’avant l’ensemble des solutions accessibles pour permettre la décarbonation. Cela dit, si certaines solutions ne se réalisent pas, l’utilisation du GSR devient l’assurance ou la garantie de succès du processus de défossilisation, en offrant la possibilité d’une utilisation alternative de l’énergie gazière.

[Souligné en caractère gras par nous]

- (v) **RÉGIE DE L’ÉNERGIE**, Dossier R-4292-2025, [Décision D-2025-059, parag. 42 et 63](#) :

[42] La Régie est d’avis que l’examen des leviers de décarbonation autres que le GSR (biénergie et efficacité énergétique) ne font pas partie du cadre d’examen de la Demande déposée par EGQ. En conséquence, l’examen de la réduction de la consommation de gaz naturel dépasse le cadre du présent dossier. [...]

[63] La Régie est d’avis que l’examen de l’objectif de réduction des GES (sujet 2 du ROEE) et l’examen des ajustements à la stratégie de décarbonation par des engagements concrets et hiérarchisés autres que l’injection de GSR débordent du cadre d’examen de la présente demande. En conséquence, la Régie n’autorise pas le ROEE sur la question des objectifs de réduction des GES.

[Souligné en caractère gras par nous]

- (vi) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4292-2025, [Pièce B-0021, Version caviardée GI-3, Document 1](#), Page 17, Réponse 2.6 à la demande de renseignements de la Régie de l’énergie (extrait) :

EGQ tient à rappeler qu’elle n’a pas modélisé la situation compétitive de la biénergie dans le cadre de sa stratégie de décarbonation. Cela n’est d’ailleurs pas l’objectif visé par cette dernière. En effet, tel qu’expliqué par EGQ dans ses commentaires sur les demandes d’intervention, la modélisation mesure l’impact tarifaire relié aux hausses des pourcentages de GSR

dans les deux premiers parcours et vise ainsi l'atteinte de la décarbonation du secteur du bâtiment via la solution ultime prévue par l'utilisation du GSR, sans toutefois être dépendante des autres mesures comme la biénergie et l'efficacité énergétique, lesquelles viendront de leur côté mettre une pression à la baisse sur les volumes de GSR qui ont été modélisés.

[Souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

1.1.1 Nous cherchons à bien circonscrire ce sur quoi porte la première conclusion recherchée par EGQ en référence (ii) et donc l'aspect décisionnel qu'EGQ recherche auprès de la Régie de l'énergie par cette première conclusion.

Est-il exact de comprendre, malgré la grande généralité du titre de sa demande (« *Demande relative à la stratégie de décarbonation* »), que, **par sa première conclusion en référence (ii)**, EGQ demande uniquement à la Régie d'approuver **les cinq aspects suivants** de la stratégie de commercialisation du GSR d'EGQ ?

- La cible de 100% de GSR en 2050.
- Le principe d'une allocation du coût du GSR non-volontairement acheté **qui soit différente selon les catégories de clients (appelées « parcours »)** plutôt que d'être uniforme selon ces catégories.
- Réserver à EGQ la possibilité de demander à la Régie une allocation du coût du GSR différente en cas de **volume important pour un nouveau client ou un ajout de charge**.
- Permettre aux **clients en service T** d'adhérer au tarif GSR du distributeur en achetant une quantité de GSR équivalente au pourcentage approuvé par la Régie, en fonction du parcours dans lequel le client se trouve, ou de faire livrer cette même quantité de GSR en s'approvisionnant auprès d'un tiers.
- Le principe de fixer **un seuil minimal et des seuils incrémentaux** lorsqu'un client n'achète volontairement en GSR qu'une partie de sa consommation gazière.

1.1.2 Si votre réponse est négative à la sous-question qui précède, veuillez préciser en quoi consiste l'aspect décisionnel qu'EGQ recherche auprès de la Régie de l'énergie **par sa première conclusion en référence (ii)**.

1.1.3 Veuillez énumérer les aspects du levier GSR sur l'horizon 2050 qui ne font pas l'objet de la présente demande.

1.1.4 Pourquoi EGQ ne présente-t-elle pas sa *stratégie de décarbonation* sur l'horizon 2050 au complet pour approbation par la Régie de l'énergie au présent dossier.

1.1.5 Quand et dans quel cadre EGQ prévoit-elle soumettre à l'approbation :

- a) des **autres aspects de sa stratégie de décarbonation**, incluant notamment **mais non exclusivement les leviers de décarbonation autres que le GSR sur l'horizon 2050 (biénergie, efficacité énergétique, etc.)**, de même que
- b) **des aspects du levier GSR autres que ceux qui font l'objet de la présente demande sur l'horizon 2050 ?**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIEÉ-1-2

MODÉLISATION DES VOLUMES INSTITUTIONNELS, AGRICOLES ET INDUSTRIELS

Référence(s) :

- (i) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4292-2025, [Pièce B-0002](#), Demande introductive, Page 4, Conclusions :

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE : [...]

APPROUVER les pourcentages de GSR applicables dès le 1^{er} janvier 2026

et présentés à la pièce EGQ-1, document 1, soit :

- ***Clients résidentiels : 6 %***
- ***Clients commerciaux et institutionnels : 8 %***
- ***Clients industriels et agricoles : 5 %; [...]***

[Souligné en caractère gras par nous]

- (ii) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4292-2025, [Pièce B-0021](#), [Version caviardée GI-3](#), [Document 1](#), Pages 5 et 33, Réponses 1.4 et 6.3 à la demande de renseignements de la Régie de l'énergie (extraits) :

RÉPONSE 1.4 D'EGQ À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (EXTRAIT):

Le distributeur n'a pas intégré d'estimations de demande pour les grands projets industriels ou institutionnels dans sa modélisation. Cela s'explique par leur nature hypothétique à ce stade. Le distributeur ne dispose pas de données précises permettant de les intégrer dans la modélisation de sa décarbonation. De plus, tel que mentionné précédemment, le secteur industriel n'est, pour le moment, pas inclus dans le plan de décarbonation du gouvernement visant le bâtiment.

RÉPONSE 6.3 D'EGQ À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (EXTRAIT):

Pour le parcours industriel et agricole, EGQ réfère à sa réponse à la question 1.4 de la présente demande de renseignements. [...]

[Souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

- 1.2.1** Comment conciliez-vous votre demande, en référence (i), d'APPROUVER les pourcentages de GSR applicables dès le 1^{er} janvier 2026 aux **Clients industriels et agricoles** et votre absence de projections de la demande, en référence (ii) quant à ce secteur ?
- 1.2.2** Comment conciliez-vous votre demande, en référence (i), d'APPROUVER les pourcentages de GSR applicables dès le 1^{er} janvier 2026 aux **Clients commerciaux et institutionnels** et votre absence de projections de la demande, en référence (ii) quant aux grands projets industriels **ou institutionnels** ?

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIEÉ-1-3
PROJECTIONS 2050**

Référence(s) :

- (i) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4292-2025, [Pièce B-0012, vr GI-1, Document 1, Page 4](#), Ligne 10-13 :

*Dans les prochains mois, **le Gouvernement prévoit publier une modification du Règlement** visant à rehausser les quantités annuelles de GSR devant être livrées par les distributeurs (ci-après le « Règlement modifié ») afin d'atteindre, **d'ici 2050, une alimentation énergétique des bâtiments qui serait 100 % renouvelable.***

[Souligné en caractère gras par nous]

- (ii) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4292-2025, [Pièce B-0012, vr GI-1, Document 1, Page 8](#), Section 2.3.2 :

Selon ce qui a été annoncé par le Gouvernement, **le Règlement modifié devrait augmenter les quantités minimales de GSR qu'un distributeur de gaz naturel devra livrer dans son réseau gazier à partir du 1^{er} janvier 2026.** Dû aux circonstances particulières reconnues pour **la région de l'Outaouais** (délais pour atteindre la carboneutralité, écosystème énergétique, etc.), EGQ aura des obligations minimales différentes en termes de pourcentages de GSR à respecter.

[Souligné en caractère gras par nous]

- (iii) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4292-2025, [Pièce B-0011, GI-2, Document 1](#), Complément de preuve, Page 1, Réponse 1.1 :

L'adoption du Règlement modifié étant prévue au cours de l'année 2025, l'échéancier d'EGQ est directement aligné avec celui du Gouvernement puisque l'implantation de la stratégie de décarbonation du distributeur débiterait le 1^{er} janvier 2026. [...]

Cela étant dit, l'objectif de la présente stratégie de décarbonation d'EGQ dépasse le cadre strict des règlements ou des modifications réglementaires à venir. En effet, la stratégie de décarbonation proposée à la pièce EGQ-1, Document 1 du présent dossier s'inscrit dans le grand objectif de la transition énergétique, lequel inclut la décarbonation des bâtiments, sans toutefois se limiter au volume minimal de GSR devant être livré annuellement selon le Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur (ci-après le « Règlement ») et aux modifications à

venir affectant ce Règlement. En effet, l’article 1 du Règlement se lit comme suit :

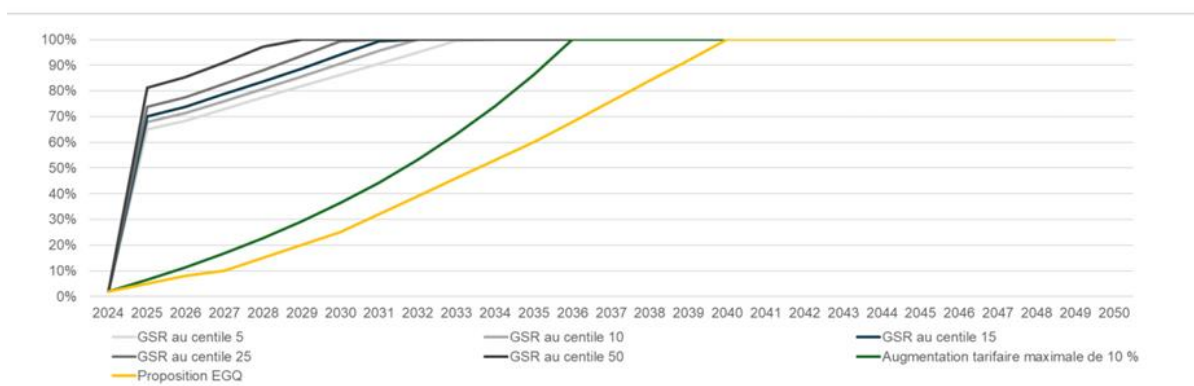
« Tout distributeur de gaz naturel doit livrer annuellement, pour consommation finale dans le territoire sur lequel porte son droit exclusif, une quantité de gaz de source renouvelable égale ou supérieure [NDLR : Surligné par EGQ] au résultat de la formule suivante : (...) ».

Le Règlement implique donc que le distributeur doit livrer un pourcentage minimal, mais qu’il n’est par ailleurs pas limité à ce minimum.

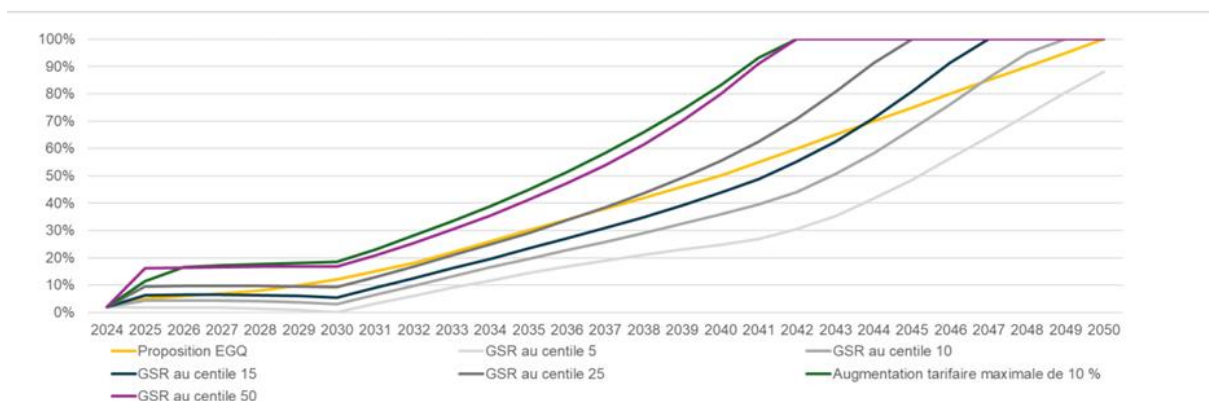
[Surligné en caractère gras par nous sauf le surlignement indiqué par EGQ]

- (iv) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4292-2025, [Pièce B-0012, vr GI-1, Document 1, Page 16](#) :

GRAPHIQUE 1 : POURCENTAGE DE GSR SELON LES SCÉNARIOS
 MODÈLE COMMERCIAL & INSTITUTIONNEL



GRAPHIQUE 2 : POURCENTAGE DE GSR SELON LES SCÉNARIOS
 MODÈLE RÉSIDENTIEL



- (v) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4292-2025, [Pièce B-0021, EGQ-3 Doc. 1](#), Réponse d'Enbridge Gaz Québec à la demande de renseignements no. 1 de la Régie (version caviardée) et sa version confidentielle B-0022, Page 28 (Page Adobe 29), Réponse 5.1 :

*[...] Les résultats figurant au tableau relativement à la projection du prix moyen du GSR ainsi qu'aux quantités achetées reflètent l'état actuel des informations disponibles. **Les prix sont notamment basés sur les éléments suivants :***

[...]

Ce texte est confidentiel

[Souligné en caractère gras par nous]

- (vi) **Jean-François TREMBLAY (EGQ)**, Dossier R-4268-2024, Phase 2, [Pièce A-0033, ns 24 février 2025, pp. 122-123](#), Réponse 69 au GRAME :

Oui. Donc, oui, stratégie de décarbonation, effectivement, qui est globale peut avoir différents outils. Donc, c'est l'objectif qui a été communiqué le dix-huit (18) novembre dernier quand le gouvernement est venu... va encadrer par règlement, mais il est venu annoncer qu'il allait encadrer par règlement l'utilisation du gaz naturel pour certaines applications avec l'exception de l'Outaouais. De notre côté, il fallait déposer une stratégie de décarbonation à la Régie. Autant pour le gouvernement dans le communiqué du dix-huit (18) novembre que dans notre preuve, il est clair que ce ne sera pas juste du gaz naturel renouvelable. Donc, c'est différents outils.

*L'efficacité énergétique, évidemment, en est un. Je vous ai dit d'entrée de jeu qu'il va falloir se revoir dans d'autres dossiers tarifaires et être en mesure d'augmenter nos efforts en efficacité énergétique à un coût qui sera raisonnable pour le client comparativement à d'autres solutions. Premier élément, la biénergie qu'on discute aussi, qui est un des éléments du coffre à outils. Donc, c'est vraiment de venir réduire la consommation, venir optimiser la consommation entre les sources d'énergie, et par la suite, bien, ce qui va demeurer en gaz naturel va devoir être verdi, notamment, par **l'utilisation de gaz de source renouvelable, autant du gaz naturel renouvelable que l'introduction, notamment, d'hydrogène, d'H2.***

[Souligné en caractère gras par nous]

- (vii) **Jean-François TREMBLAY (EGQ)**, Dossier R-4268-2024, Phase 2, [Pièce A-0033, ns 24 février 2025, pp. 136-137](#), Réponse 81 d'EGQ au RTIEÉ :

*Pour l'instant, avec la loi actuelle, il y a possiblement **une zone grise sur la réglementation des actifs d'hydrogène.** **La nouvelle loi est à l'étude***

présentement va – si elle est approuvée - amène une situation qui est différente.

[Souligné en caractère gras par nous]

(viii) **Jean-François TREMBLAY (EGQ)**, Dossier R-4268-2024, Phase 2, [Pièce A-0033, ns 24 février 2025, p. 139](#), Réponses 88, 89 et 90 d'EGQ au RTIEÉ :

Avec la loi actuelle, est-ce qu'on pourrait avoir une conduite dédiée d'hydrogène qui alimente un client industriel réglementé ? Je ne vous dis pas que je ne pourrais pas me retrouver devant vous avec la loi actuelle puis vous avancer cette possibilité-là, mais ce serait probablement un peu plus compliqué que si on a une nouvelle loi qui vient encadrer cette possibilité-là, ce qui est prévu dans le projet de loi.

Q. [89] O.K.

R. Maintenant...

Q. [90] O.K.

R. ... ce qui est prévu, c'est qu'on... dans le projet d'hydrogène, qui n'est d'ailleurs pas dans le plan d'approvisionnement trois ans, là, c'est qu'on est en mesure de venir verdir notre réseau.

Q. [91] O.K.

R. Avec l'hydrogène. Comme une source d'approvisionnement, comme acheter du gaz naturel de source renouvelable, par exemple d'un producteur de biogaz.

[Souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

- 1.3.1 Veuillez déposer un graphique similaire à ceux de la référence (iv) couvrant votre prévision annuelle jusqu'en 2050 du **pourcentage** des achats totaux (de tous les parcours) réglementés de GSR par Enbridge Gaz Québec (EGQ).
- 1.3.2 Veuillez déposer le même graphique qu'à la réponse à la sous-question précédente en indiquant **les volumes (et non les pourcentages)** de GSR totaux annuels.
- 1.3.3 Veuillez similairement déposer les deux graphiques de la référence (iv) en indiquant **les volumes (et non les pourcentages)** de GSR totaux annuels.

- 1.3.4 Veuillez traduire a) les deux graphiques de la référence (iv) et b) les quatre graphiques des réponses aux trois sous-questions précédentes en indiquant les pourcentages et les volumes de GSR totaux annuels **sous la forme de six tableaux**, en indiquant une ligne différente pour chaque année.

Veuillez insérer également dans chacun de ces six tableaux une colonne indiquant votre prévision annuelle des **volumes totaux de gaz acheté (pour vos activités réglementées)** qui correspondent aux clients visés par chacun de ces tableaux.

Pour toutes les colonnes de chacun de ces six tableaux, veuillez différencier a) **le gaz de réseau** total ou GSR prévu, b) **le gaz en achat direct** total ou GSR prévu, c) **le total des deux**.

- 1.3.5 Dans les graphiques de la référence iv et dans vos réponses aux sous-questions précédentes, **incluez-vous des ventes réglementées d'hydrogène par EGQ et, si oui, le classez-vous comme GSR et à partir de quelle année ?** Dans votre réponse, assurez-vous d'expliquer pourquoi et quelle est votre interprétation de la Loi (avant et après le 7 juin 2025) qui explique votre réponse.

- 1.3.6 Si votre réponse à la sous-question précédente est affirmative, est-ce que les graphiques de la référence iv et vos réponses aux sous-questions précédentes, incluent **les volumes réels** d'hydrogène (a) aux fins du gaz total indiqué et (b) aux fins du GSR indiqués, **ou seulement un volume pondéré** (par exemple un tiers du volume réel).

- 1.3.7 Veuillez reprendre chacun des six tableaux de votre réponse 1.3.4 en indiquant uniquement **le gaz total autre que l'hydrogène et le GSR autre que l'hydrogène**.

Et reprenez également chacun des six tableaux de votre réponse 1.3.4 en indiquant uniquement **le gaz total qui serait de l'hydrogène et le GSR qui serait de l'hydrogène**. SVP assurez-vous de bien rappeler, quant à ces tableaux, si vous avez utilisé les volumes totaux ou des volumes pondérés de l'hydrogène (*la valeur calorifique par volume étant différente*).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIEÉ-1-4
LA STRATÉGIE DE DÉCARBONNATION

- (i) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4292-2025, [Pièce B-0002](#), Demande introductive, Pages 2 et 3 :

9. La réflexion et l'élaboration d'un plan visant à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 avaient déjà été entamées par EGQ, **mais la récente annonce du Gouvernement lui permet d'accélérer le processus, en lui offrant l'opportunité d'appliquer une nouvelle stratégie de décarbonation qui lui est propre et en fixant des objectifs précis pour atteindre la carboneutralité d'ici 2040 pour la clientèle commerciale et institutionnelle, et d'ici 2050 pour celle résidentielle** ;

10. En 2020, EGQ avait présenté une première stratégie d'achat et de vente de GSR afin de se conformer à son obligation réglementaire de l'époque, soit 1 %. Cette stratégie reposait sur la vente du GSR sur une base d'achat volontaire et la socialisation du reliquat à la clientèle non volontaire, le cas échéant;

A. Nouvelle stratégie de décarbonation d'EGQ ;

11. Afin d'atteindre l'objectif ultime de décarboner entièrement le secteur des bâtiments d'ici 2050, **EGQ demande à la Régie d'approuver sa nouvelle stratégie de commercialisation de GSR, laquelle se base sur une approche de récupération des coûts sur l'ensemble de la clientèle en fonction de différents parcours élaborés par le distributeur conformément aux intentions du Gouvernement, ces parcours visant à assurer une vitesse et une décarbonation différente en fonction du type de clients, le tout selon les modalités présentées à la pièce EGQ-1, document 1;**

12. Pour élaborer cette nouvelle stratégie, **EGQ a développé un modèle de simulation de type Monte Carlo permettant d'effectuer des simulations statistiques, basées sur un ensemble d'hypothèses, afin de calculer les probabilités de succès des différentes approches possibles pour atteindre la carboneutralité, tout en cherchant à rester compétitif, tel que plus amplement détaillé à la pièce EGQ-1, document 1;**

13. Les résultats de ces simulations **ont permis à EGQ de définir des approches permettant d'établir des taux de réduction de GES afin de gérer progressivement et réalistement la décarbonation de son réseau pour le secteur des bâtiments, tel que présenté à la pièce EGQ-1, document 1;**

14. Sur cette base, **un taux de GSR annuel à atteindre est déterminé pour chaque type de client qui serait visé par le Règlement modifié;**

15. Afin d'assurer une augmentation progressive du pourcentage de GSR et pour ne pas alourdir indûment le coût assumé par les clients non volontaires, les taux de GSR suivants ont été établis, lesquels seraient applicables à compter du 1er janvier 2026: • Clients résidentiels : 6 % • Clients commerciaux et institutionnels : 8 % • Clients industriels et agricoles : 5 %; tel que plus amplement détaillé à la pièce EGQ-1, document 1;

16. Cette nouvelle stratégie permettra notamment à EGQ de réduire les émissions de GES dans le secteur du bâtiment tout cherchant à maintenir la compétitivité du distributeur par rapport à l'électricité et en limitant l'impact tarifaire pour la clientèle;

17. EGQ demande donc à la Régie d'approuver sa nouvelle stratégie de commercialisation du GSR se traduisant par une approche de récupération des coûts sur l'ensemble de la clientèle en fonction des différents parcours élaborés par le distributeur, ainsi que les modalités visant sa mise en application, le tout tel que présenté à la pièce EGQ-1, document 1;

18. EGQ demande également d'approuver les pourcentages de GSR applicables dès le 1er janvier 2026, tel que présenté à la pièce EGQ-1, document 1;

[Souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

- 1.4.1 Comment la stratégie de décarbonation de EGQ s'aligne-t-elle avec la *Politique énergétique 2030* et le *Plan pour une économie verte (PEV)* du gouvernement du Québec ? Veuillez indiquer les références à cette Politique et à ce Plan.
- 1.4.2 Veuillez indiquer quels modèles d'affaires ont été analysés au Canada et à l'international pour guider votre démarche.
- 1.4.3 Les projections d'émissions tiennent-elles compte des changements réglementaires américains (diminution des préoccupations et exigences environnementales) ou des politiques fédérales canadienne (suppression partielle de la taxe sur le carbone, etc.)? Si oui, lesquels de ces changements et comment.
- 1.4.4 Veuillez indiquer si la stratégie de décarbonation d'EGQ est comparable à celles d'autres distributeurs canadiens (ex. : Fortis BC, Énergir, ATCO Gas, etc.). Veuillez expliquer lesquels et comment. Veuillez également indiquer les différences avec d'autres distributeurs canadiens.
- 1.4.5 Veuillez indiquer si des consultations publiques ont été tenues avec des clients de EGQ sur sa stratégie de décarbonation ? Ou des groupe focus ? Sur quels aspects de

cette stratégie chacune de ces consultations a-t-elle portée. Veuillez déposer la documentation relative à ces consultations et les rapports sur celles-ci.

- 1.4.6** Veuillez fournir les spécifications demandées à la sous-question précédente quant à toute éventuelle consultation relative à a) l’adjonction d’hydrogène au gaz naturel livré et/ou b) la livraison directe d’hydrogène par EGQ à des clients.
- 1.4.7** EGQ propose-t-elle un mécanisme de transition juste pour les clients vulnérables? Veuillez expliquer et décrire.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIEÉ-1-5

Référence(s) :

- (i) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4292-2025, [Pièce B-0021, EGQ-3 Doc. 1](#), Réponse d'Enbridge Gaz Québec à la demande de renseignements no. 1 de la Régie (version caviardée) et sa version confidentielle B-0022, Page 28 (Page Adobe 29), Réponse 5.1 :

Le tableau qui suit est confidentiel

*Les résultats figurant au tableau relativement à la projection du prix moyen du GSR ainsi qu'aux quantités achetées reflètent l'état actuel des informations disponibles. **Les prix sont notamment basés sur les éléments suivants :***
Ce texte est confidentiel

[Souligné en caractère gras par nous]

- (ii) **GAZIFÈRE**, Dossier R-4268-2024, [Pièce B-0006, GI-1, Doc. 1](#) (Demande relative à l'approbation des caractéristiques d'un contrat pour l'achat de GSR - version caviardée) et sa version confidentielle B-0007, GI-1, Doc. 1, Sect. 2.1, p. 4, Tableau. 4, Besoin en GSR 2030 :
Le tableau qui suit est confidentiel

Demande(s) :

- 1.5.1** Pourquoi le tableau de la référence (ii) est plus précis que celui de la référence (i) quant aux volumes des approvisionnements spécifiques en GSR ? Veuillez amender le tableau de la référence (i) pour y incorporer le même niveau de précision que celui de la référence (ii) quant aux volumes des approvisionnements spécifiques en GSR. Veuillez amender aussi les totaux de GSR de la référence (i) si ce niveau de détail plus grand a pour effet de les modifier.
- 1.5.2** Veuillez expliquer les différences entre les tableaux des références (i) et (ii) quant aux cibles minimales (volumes réglementaires requis) de GSR de 2026 à 2030. Veuillez amender le tableau de la référence (ii) si celui a ainsi besoin d'être rectifié sur les cibles minimales (volumes réglementaires requis) de 2026 à 2030.
- 1.5.3** Veuillez expliquer les différences entre les tableaux des références (i) et (ii) quant aux volumes et prix des sources d'approvisionnements. Veuillez amender le tableau de la référence (ii) si celui a ainsi besoin d'être rectifié.
- 1.5.4** Veuillez préciser dans la référence (i) *Ce texte est confidentiel*
- 1.5.5** Veuillez préciser dans la référence (i) *Ce texte est confidentiel*

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIEÉ-1-6
LES PRÉVISIONS QUANT AU GSR

Référence(s) :

- (i) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4292-2025, [Pièce B-0021, EGQ-3 Document 1](#), (version Caviardée) et sa version confidentielle B-0022, Page 28 :

Réponse 5.1 :

Le tableau qui suit est confidentiel

*Les résultats figurant au tableau relativement à la projection du prix moyen du GSR ainsi qu'aux quantités achetées reflètent l'état actuel des informations disponibles. **Les prix sont notamment basés sur les éléments suivants :***

Ce texte est confidentiel

[Souligné en caractère gras par nous]

- (ii) CANADA (PARLEMENT), COMITE SENATORIAL PERMANENT DE L'ENERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES, [L'HYDROGENE: une option viable pour un Canada carboneutre en 2050 ?](#), Mai 2023, Pages 25, Tableau 1:

Tableau 1 – Types d'hydrogène par coûts de production et intensité de carbone par rapport au gaz naturel, 2020

Type de gaz	Procédé de production (et % de captage et de séquestration du carbone)	Coûts de production (\$ par gigajoule)	Émissions (intensité carbonique)
Gaz naturel		3,79 \$	60 kilogrammes d'équivalent en dioxyde de carbone par gigajoule
Hydrogène gris	Reformage du méthane à la vapeur (0 %)	16,70 \$	2,2 fois le taux d'émissions du gaz naturel
Hydrogène bleu foncé	Reformage du méthane à la vapeur (53 %)	19,60 \$	1,1 fois le taux d'émissions du gaz naturel
Hydrogène bleu clair	Reformage du méthane à la vapeur (89 %)	23,90 \$	0,25 fois le taux d'émissions du gaz naturel
Hydrogène vert	Électrolyse (énergie solaire)	62,60 \$	Aucune émission
	Électrolyse (énergie éolienne)	63,80 \$	Aucune émission
	Électrolyse (énergie hydraulique)	22,00 \$	Aucune émission

Remarques : Voir la section des définitions pour les termes clés.

Le gigajoule est une unité standard de mesure de l'énergie.

Les coûts du gaz naturel comprennent le capital, la main-d'œuvre et les combustibles pour les procédés au gaz naturel. Les émissions de gaz naturel représentent la somme des émissions issues de la combustion et de la production.

Les procédés de production d'hydrogène vert ne nécessitent pas de capture et de séquestration du carbone.

Source : Adaptation à partir de données fournies par le commissaire à l'environnement et au développement durable.

- (iii) Sergio MATALUCCI, [The Hydrogen Stream: BNEF forecasts sharper green H2 price drop by 2050](#), PV Magazine, 1 Janvier 2025 :

*“BloombergNEF says green hydrogen will fall from a current range of \$3.74/kg to \$11.70/kg **to between \$1.60/kg and \$5.09/kg by 2050**”*

[Souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

- 1.6.1** Veuillez commenter expliquer les différences entre les prévisions de prix des références (i), (ii) et (iii) pour le gaz naturel et pour l'hydrogène selon le cas.
- 1.6.2** Veuillez ajuster les simulations et votre tableau de la référence (i) pour tenir compte de divers scénarios de prix du GSR à partir des prix des références (ii) et (iii) en précisant des scénarios pour les divers approvisionnement de GSR et H₂.
- 1.6.3** Veuillez expliquer si ces différences amèneraient EGQ à recommander d'autres scénarios de croissance du % de GSR ? Veuillez préciser et déposer le cas échéant, des graphiques et tableaux révisés de ceux visés par la référence (i) et de l'ensemble de ceux visés aux références et sous-questions de la question 3 de la présente DDR.

- 1.6.4** Veuillez expliquer quels mécanismes sont envisagés pour gérer le risque si cette croissance du prix du GSR s'avère sous-estimée? Veuillez préciser.
- 1.6.5** À la lumière des tableaux de positionnement concurrentiel, EGQ a-t-elle simulé une stratégie où l'intégration du GSR serait modulée selon la saison ou la demande de pointe pour optimiser les coûts et la compétitivité ? Veuillez préciser.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIEÉ-1-7
LA MODÉLISATION

Référence(s) :

- (i) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4292-2025, [Pièce B-0021, EGQ-3 Document 1](#), (version Caviardée), Pages 6 et 7 :

Réponse 1.2.1 :

EGQ tient à préciser que sa modélisation ne repose pas sur un exercice détaillé de la prévision de la demande future. L'analyse s'appuie plutôt sur une projection basée sur les volumes historiquement observés, auxquels des ajustements ont été appliqués afin de refléter les informations disponibles à ce jour, notamment dans le secteur résidentiel.

Tel que mentionné à la demande 3.1 du complément de preuve, le distributeur révisera annuellement son approche à long terme. **Cette révision tiendra compte de l'impact réel des programmes d'efficacité énergétique et de la biénergie sur la demande en gaz naturel pour une année donnée, et ce, par catégorie de client. Cette démarche adaptative a pour but d'améliorer la justesse des projections, d'assurer une cohérence avec l'évolution des comportements de consommation de la clientèle d'EGQ et d'assurer l'optimisation des coûts de décarbonation.**

Enfin, EGQ souhaite réitérer que sa stratégie de décarbonation a pour objectif de maintenir une offre concurrentielle **par rapport à l'hydroélectricité**, et ce pour tous ses clients, incluant ceux qui ne participeront pas aux programmes d'efficacité énergétique ou de biénergie, pour lesquels la solution prévoyant l'utilisation du GSR s'appliquera sur l'ensemble des volumes.

Évidemment, dans la mesure où le distributeur peut mettre en place des mesures de réduction de GES moins dispendieuses pour les clients que le GSR, tout en demeurant compétitif, celles-ci seront mises en place. L'utilisation du GSR représente ainsi la balise de coût maximal. D'autres mesures ayant un coût plus bas devraient être privilégiés.

[Souligné en caractère gras par nous]

- (ii) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4292-2025, [Pièce B-0011, EGQ-2 Document 1](#), Page 10:

En ce qui a trait aux autres hypothèses de la simulation Monte Carlo, EGQ a prévu une croissance des volumes attribuable à la consommation des clients actuels du secteur résidentiel de l'ordre d'environ 0,01 % par année et 0,03 % en lien avec les volumes attribuables aux nouveaux

clients. Pour la simulation du secteur commercial et institutionnel, EGQ prévoit une croissance des volumes totaux de 1,5 % par année.

[Souligné en caractère gras par nous]

- (iii) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4292-2025, [Pièce B-0011, EGQ-2 Document 1](#), Page 12 :

6.1 Veuillez évaluer les répercussions financières potentielles de la stratégie de décarbonation basée sur les trois leviers proposés, soit la réduction de la consommation de gaz naturel fossile, la combinaison énergétique locale et la biénergie, notamment leur impact sur les coûts, les revenus requis et le bénéfice net.

Réponse : EGQ n'a pas effectué d'évaluation financière détaillée des répercussions potentielles de la stratégie de décarbonation basée sur les trois leviers proposés. Actuellement, la proposition minimale consiste à prévoir l'utilisation du GSR comme solution de recours ultime. Cette proposition présente l'avantage de favoriser le maintien des infrastructures gazières à long terme en mettant en place une transition énergétique ordonnée qui met de l'avant l'ensemble des solutions accessibles pour permettre la décarbonation. Cela dit, si certaines solutions ne se réalisent pas, l'utilisation du GSR devient l'assurance ou la garantie de succès du processus de défossilisation, en offrant la possibilité d'une utilisation alternative de l'énergie gazière.

D'un point de vue global, EGQ voit la demande de gaz changer et migrer de plus en plus vers une utilisation de pointe et de secours, tel que pour les génératrices au gaz naturel ou encore en support à la biénergie. Par ailleurs, des discussions entourant l'utilisation du gaz dans le secteur du transport lourd pourraient engendrer une demande nouvelle significative dans un autre secteur d'activité qui n'est pas actuellement présent dans la région de l'Outaouais, tout comme l'arrivée de grands projets industriels ou institutionnels, tel que le nouvel hôpital de Gatineau ou le développement du site industriel de l'ancienne usine Fortress de Thurso.

Ainsi, l'approche proposée par EGQ permet de simuler l'impact tarifaire sur les consommateurs au cours de la période 2026-2050 dans une optique de maintien de la compétitivité du distributeur selon les hypothèses du modèle décrites à la réponse 5.1. Ce modèle sera revu annuellement, incluant quant à la mise à jour des volumes par marché dans les deux premiers parcours qu'à l'égard des coûts des différentes composantes. L'objectif de la stratégie est de chercher pour l'avenir des solutions plus abordables que le GSR et de suivre dans le temps les coûts et la disponibilité de ces options. En situation de retranchement, EGQ ajoutera du GSR pour atteindre les objectifs annuels de décroissance du gaz de source fossile.

Ainsi, pour l'heure, la seule prévision mise en place dans l'appréciation de cette stratégie est la prévision des tarifs des consommateurs découlant du modèle pour atteindre la carboneutralité en 2040 dans le secteur commercial et institutionnel, et en 2050 dans le secteur résidentiel, ce qui inclut une évolution volumétrique future.

[Souligné en caractère gras par nous]

- (iv) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Site web, [Découvrez notre projet d'écosystème énergétique régional](#), Consulté le 10 juin 2025:



Demande(s) :

- 1.7.1** Veuillez préciser si EGQ tient compte des sources d'électricité autre que l'hydro-électricité dans sa modélisation ? Par exemple, l'éolien ? Veuillez détailler et expliquer comment il en a été tenu compte.
- 1.7.2** Veuillez expliquer pourquoi des scénarios avec diverses réductions de volume associées aux projections d'EGQ et d'Hydro-Québec pour la biénergie n'aurait pas été souhaitables vue que la biénergie, contrairement aux programmes d'efficacité, n'a pas fait partie des données historiques ?
- 1.7.3** Veuillez fournir de nouveaux scénarios de % de GSR par années en fonction des résultats de la simulation en tenant compte de variantes de sensibilité de réduction des volumes d'EGQ et d'Hydro-Québec pour la biénergie ?

- 1.7.4** Dans le secteur commercial et institutionnel, EGQ prévoit une croissance de 1,5 % par an. Est-ce que cette croissance tient compte d'un scénario de conversion de bâtiments actuellement tout-électrique vers la biénergie à cause des enjeux d'approvisionnement électrique à Gatineau ? Et des nouveaux bâtiments ? Veuillez détailler.
- 1.7.5** A la référence (ii), la croissance des volumes pour les nouveaux clients est estimée à 0,03 %. Quelle est la ventilation géographique ou démographique de cette croissance ? Est-elle concentrée dans certaines zones urbaines ou nouveaux projets de développements ? Veuillez détailler.
- 1.7.6** A la référence (iii), EGQ évoque une « utilisation de pointe et de secours » comme moteur futur de la demande. Quelle proportion de la consommation projetée annuellement (et aux dates cible de 2030 et 2050) correspondra à ces usages de secours ? Veuillez détailler.
- 1.7.7** Les scénarios de croissance de volume tiennent-ils compte du réseau thermique de la référence (iv) ? Veuillez détailler et expliquer comment il en a été tenu compte.
- 1.7.8** EGQ indique à la référence (ii) une croissance annuelle de la consommation résidentielle actuelle de seulement 0,01 %. Sur quelles données empiriques repose cette prévision et quelles marges d'incertitude sont associées à cette estimation ? Veuillez détailler.
- 1.7.9** A la référence (iii) EGQ mentionne des discussions sur l'utilisation du gaz naturel dans le transport lourd. A-t-elle modélisé cette demande potentielle dans ses projections (si oui, veuillez détailler) ? Quels sont les scénarios réglementaires ou technologiques qui ont été envisagés dans ce cadre par EGQ?
- 1.7.10** A la référence (iii) EGQ mentionne des grands projets industriels/institutionnels. Quels sont les seuils de déclenchement qu'EGQ a utilisé pour inclure de tels projets dans ses modélisations (ex. dépôt de permis, raccordement demandé) ? Veuillez détailler.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RTIEÉ-1-8
LE POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL

Référence(s) :

- (i) **ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (EGQ)**, Dossier R-4292-2025, [Pièce B-0021, EGQ-3 Document 1](#), (version Caviardée), Page 16 (Adobe 17), Tableau Q-2.6 et Page 17 (Adobe 18) :

Réponse 2.6 :

Tableau Q-2.6
Positionnement concurrentiel

Stratégie de commercialisation actuelle du GSR, incluant la composante de socialisation = 100 (une valeur inférieure à 100, par exemple de 80, signifie une position concurrentielle favorable par rapport à la stratégie de commercialisation actuelle de 20 %)			Parcours résidentiel	Parcours commercial et institutionnel	Parcours industriel
Volume annuel			2000 m ³	22 749 m ³	700 000 m ³
Stratégie actuelle (données de 2025 incluant la socialisation)			100 (1 597\$)	100 (11 311\$)	100 (303 247\$)
Technologies Électriques Standards (140 %)	Nouvelle stratégie de commercialisation du GSR	% de GSR selon les parcours	6 %	8 %	5 %
		Excluant la composante de socialisation	103 (1 640\$)	107 (12 122\$)	103 (313 296\$)
		Incluant la composante de socialisation	105 (1 683\$)	111 (12 605\$)	108 (328 136\$)
	Électricité (avec le facteur de 15 %) ⁷		115 (1 843\$)	198 (22 386\$)	N/A
	Électricité (sans le facteur de 15 %)		100 (1 602\$)	172 (19 466\$)	N/A
	Biénergie		N/D	N/D	N/A
	100 % GSR		186 (2 978\$)	239 (27 004\$)	259 (786 177\$)
Technologies électriques efficaces (165 %)	Nouvelle stratégie de commercialisation du GSR	% de GSR selon les parcours	6 %	8 %	5 %
		Excluant la composante de socialisation	103 (1 640\$)	107 (12 122\$)	103 (313 296\$)
		Incluant la composante de socialisation	105 (1 683\$)	111 (12 605\$)	108 (328 136\$)
	Électricité (avec le facteur de 15 %)		98 (1 564\$)	168 (19 047\$)	N/A
	Électricité (sans le facteur de 15 %)		85 (1 360\$)	146 (16 562\$)	N/A
	Biénergie		N/D	N/D	N/A
	100 % GSR		186 (2 978\$)	239 (27 004\$)	259 (786 177\$)

EGQ tient à rappeler qu'elle n'a pas modélisé la situation compétitive de la biénergie dans le cadre de sa stratégie de décarbonation. Cela n'est d'ailleurs pas l'objectif visé par cette dernière. En effet, tel qu'expliqué par EGQ dans ses commentaires sur les demandes d'intervention, la modélisation mesure l'impact tarifaire relié aux hausses des pourcentages de GSR dans les deux premiers parcours et vise ainsi l'atteinte de la décarbonation du secteur du bâtiment via la solution ultime prévue par l'utilisation du GSR, sans toutefois être dépendante des autres mesures comme la biénergie et l'efficacité énergétique, lesquelles viendront de leur côté mettre une pression à la baisse

sur les volumes de GSR qui ont été modélisés. Cela dit, EGQ travaille actuellement avec Hydro-Québec pour la détermination du cas-type résidentiel dans le cadre du lancement de l'offre biénergie à venir.

Il est également à noter qu'EGQ ne dispose pas, présentement, des informations requises pour évaluer la position concurrentielle du secteur industriel par rapport à l'électricité, notamment parce que le gaz naturel peut être utilisé dans ce secteur pour des usages différents que dans les secteurs visés par les deux autres parcours.

[Souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

- 1.8.1 A la lumière des résultats du tableau de la référence (i), veuillez confirmer qu'un client résidentiel adoptant des technologies électriques efficaces migrera vers l'électricité ?
Veuillez élaborer.
 - 1.8.2 Veuillez estimer le % de volumes qui seront affectés par année à cette migration ?
Une solution à la biénergie serait-elle une méthode de rétention de ces clients ?
Veuillez élaborer.
 - 1.8.3 Veuillez estimer à quelle année EGQ sera capable de présenter une mise à jour de ce tableau incluant le positionnement concurrentiel de la biénergie et du secteur industriel.
-